

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

First issue : 01/12/2006

Révisée le : 01/01/2009

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Désignation du produit : Batterie stationnaire étanche VRLA - GEL et AGM

Désignation complémentaire : gammes ST - STD - STC - GL

Conditionnement :

Quantité :

Nature :

Fabricant : ACEDIS SARL
Importateur : Route de Bransles
Distributeur : 4680 DORDIVES
Tél. : 02.38.87.38,40
Fax : 02.38.87.38,49

Utilisateur :

Type d'utilisation (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)* :

Alimentations secourues

Alimentations autonomes, applications énergies renouvelables et cyclage

** L'attention des utilisateurs sera en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.*

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants contribuant aux dangers :

Composants	Phrases de risque ¹	Description	% approximatif par poids. ou vol.	Symbole	N° CAS.
Grille des plaques	R23 R25	Plomb Plomb métallique, alliages de plomb	30 à 40	Pb	7439-92-1
		Calcium	< 0,1	Ca	7440-70-2
		Etain	< 2	Sn	7440-31-5
Matières actives	R23 R24 R25	Dioxyde de plomb	35 à 45	Pb.O ₂	1309-60-0
		Composé du baryum	< 1,5	Ba	7440-39-3
Électrolyte de la batterie	R21 R22 R35 R36 R37 R38 R49	Acide sulfurique dilué	10 à 20	H ₂ .SO ₄	7664-93-9
Matière du boîtier		Qualité standard, norme UL94:HB • ABS (Copolymère Acrylonitrile-Butadiène-Styrène)	5 à 10		9003-56-9
		Qualité ignifuge (FR), norme UL94:V0 • ABS (Copolymère Acrylonitrile-Butadiène-Styrène) • Diglycidyléther de tétrabromobisphénol-A-, avec tribromophénol • Trioxyde d'antimoine	5 à 10 < 0,1 < 0,01		9003-56-9 40039-98-8 1309-64-4
Matière du séparateur		Séparateur fibre de verre microporeuse (AGM) (100% Microfibre de verre de borosilicate)	2 à 5		

Le plomb inorganique et l'électrolyte de la batterie (acide sulfurique dilué) sont les principaux composants des batteries VRLA. D'autres substances sont susceptibles d'être présentes en petites quantités, selon le type de batterie.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Composants	
Batterie VRLA	<p>Mécaniques</p> <p>Les batteries VRLA peuvent être lourdes. Il convient d'utiliser des techniques de manipulation appropriées et/ou des systèmes de levage mécanique (par ex. recours à un chariot élévateur).</p>
	<p>Electriques</p> <p>Les batteries VRLA sont susceptibles de contenir de grandes quantités d'énergie électrique pouvant générer des courants de décharge très importants ainsi que de graves chocs électriques si les bornes sont court-circuitées.</p>
	<p>Chimiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les batteries VRLA ne présentent pas de risques chimiques dans le cadre d'un fonctionnement normal, à condition que les recommandations de manipulation, de stockage, de transport et d'utilisation soient respectées. • Les batteries VRLA dégagent du gaz hydrogène qui est hautement inflammable et qui formera des mélanges explosifs dans l'air à des concentrations comprises environ entre 4% à 76%. Une explosion peut être déclenchée par une étincelle à n'importe quelle tension, par des flammes directes ou encore par d'autres sources d'allumage. • En cas de rupture de la batterie et d'exposition de ses composants internes, des risques nécessitant une grande vigilance peuvent exister.
Grilles de plaques et matières actives	<ul style="list-style-type: none"> • Plomb métallique, alliages de plomb et composés inorganiques du plomb : • L'empoisonnement au plomb est généralement causé par l'inhalation de particules minuscules, d'émanations et de poussières de plomb, qui sont absorbées par la circulation sanguine à partir des poumons et qui se déposent dans la moelle osseuse. • La libération du plomb se fait uniquement très lentement à partir des os et présente donc un effet d'accumulation entraînant un empoisonnement chronique. • Produit TOXIQUE par ingestion ou inhalation de poussières, de vapeurs ou de fumées • Susceptible de présenter des risques pour le fœtus • Nocif par inhalation ou en cas d'ingestion • Danger des effets cumulatifs
Electrolyte de la batterie	Grave IRRITATION et LÉSIONS des tissus internes en cas d'ingestion, IRRITATION des yeux et de la peau, susceptible de causer des BRULURES et un ECZEMA.
Matière du boîtier	Qualité standard, UL94:HB & Qualité ignifuge (FR), UL94:V0. Aucun danger dans le cadre d'une utilisation normale. Matières susceptibles de brûler dans un incendie, avec dégagement de fumées toxiques et formation de produits de décomposition.
Matière du séparateur	Fibres susceptibles d'entraîner une IRRITATION de la peau ou des yeux en cas d'exposition et des tissus internes en cas d'inhalation ou d'ingestion

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : Rinçage à la diphotérine puis à l'eau.
A défaut : rinçage abondant pendant 15 minutes à l'eau.

Contact avec la peau : Rinçage à la diphotérine puis à l'eau.
A défaut : rinçage abondant pendant 15 minutes à l'eau.
Retirer les vêtements souillés.

Inhalation : Faire respirer de l'air frais.

Ingestion : Ne pas faire vomir, faire boire de l'eau pour rincer la bouche.
Consulter un médecin.

Conseil aux médecins : Installation de rince-œil et de douche de premier secours sur les lieux de travail.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : - Extincteur à poudre CO2.
- Eventuellement l'eau.

Dangers spécifiques : Formation possible de gaz dangereux

Equipement de protection : Utilisation d'appareils de secours résistant aux acides.
Si fumées, utilisation d'appareil respiratoire autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Porter des bottes résistant aux acides, gants et lunettes de protection et vêtements anti-acide. Ne pas fumer.

Précautions pour la Protection de l'environnement : Manipulation dans des zones de rétention.
Neutralisation.

Méthode de nettoyage : Neutralisation avec des agents alcalins (chaux, carbonate de sodium, soude) puis dilution par rinçage à l'eau. Ne pas utiliser de matériau absorbant organique.

7. MANIPULATIONS ET STOCKAGE

Composants		
Batterie VRLA	Stockage :	Conserver les batteries dans un endroit frais, bien ventilé doté d'une surface solide et imperméable et d'un système de confinement approprié dans le cas d'un déversement ou d'une fuite accidentels.
		Stocker sous un toit et protéger contre les intempéries, y compris la pluie, la neige et autres intempéries.
		Le stockage de quantités importantes de batteries VRLA est susceptible de nécessiter une autorisation de l'agence de protection locale pour l'environnement et/ou des autorités locales en charge de la gestion des eaux.
		Les palettes de batteries VRLA sont lourdes. Ranger au niveau du sol ou dans les niveaux inférieurs dans le cadre de systèmes de stockage (par ex. rayonnages). Veiller particulièrement à maintenir des conditions de stockage sèches afin d'éviter tout risque de décharge électrostatique.
Manipulation :	Protéger contre tout risque d'endommagement physique ou contre toute exposition à des solvants organiques et autres matières incompatibles. Conserver les batteries dans leur conditionnement d'origine lorsque cela est possible. Lorsque les batteries sont enlevées de leur conditionnement d'origine (par ex. pour leur transport en petites quantités), s'assurer que de nouveaux conditionnements protègent les batteries de tout endommagement et de tout risque de court circuit des bornes.	
	Seuls des opérateurs formés doivent être habilités à manipuler des batteries VRLA. Des systèmes de levage mécanique (par ex. recours à un chariot élévateur) peuvent être nécessaires pour soulever les batteries de poids élevé.	
Fin-de-Vie (Réglementations CE WEEE)		S'assurer que les batteries une fois arrivées en fin de vie sont retirées des équipements et qu'elles sont récupérées en vue de leur recyclage par un prestataire agréé.
	Installation :	Se référer à la norme EN 50272-2:2001, Règles de sécurité pour les batteries et les installations de batteries – Partie 2 Batteries stationnaires.

Durée de conservation dans les conditions normales de stockage : 12 mois max. à 20°C

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle : NC

Equipement de protection individuelle : Vêtements anti-acide, gants, lunettes.











9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Composants			
Batterie VRLA	<ul style="list-style-type: none"> Les principaux composants sont listés dans l'article 2 ci-dessus. Le produit non endommagé est un article fabriqué dans un boîtier en plastique inerte (ABS) qui brûlera s'il est exposé à des températures élevées ou à des sources d'allumage. Certains types de batteries sont fabriqués dans des boîtiers ABS en matière plastique ignifugée, se reporter aux spécifications techniques. Ces batteries comportent le suffixe "FR" accolé après le type de batterie ; par ex. NP24-12FR Les batteries dégagent du gaz hydrogène qui est hautement inflammable et qui constitue des mélanges explosifs dans l'air, se reporter à la Rubrique 5. 		
Grilles de plaques et matières actives	Apparence		Données relatives à la sécurité
	Forme	Solide	Point de solidification
	Couleur	Gris ou marron	Point d'ébullition
	Odeur	Inodore	Solubilité dans l'eau
			Solubilité dans l'acide ou dans les solutions alcalines
Electrolyte de la batterie :			Densité (à 20°C)
			Pression de vapeur (à 20°C)
	Forme	Liquide	Point de solidification
	Couleur	Incolore	Point d'ébullition
	Odeur	Inodore	Solubilité dans l'eau
Matière du boîtier :			Densité (à 20°C)
			Pression de vapeur (à 20°C)
	Forme	Solide	Point de solidification
	Couleur	Gris ou noir	Point d'éclair
	Odeur	Légère odeur	Solubilité dans l'eau
Matière du séparateur :			Solubilité dans d'autres solvants
			Densité (à 20°C)
			Pression de vapeur (à 973°C)
	Forme	Matière fibreuse	Point de solidification
	Couleur	Blanc	Point d'ébullition
		Solubilité dans l'eau	
		Densité (à 20°C)	
		Pression de vapeur (à 20°C)	

10. STABILITE ET REACTIVITE

Composants		
Batterie VRLA		Dans la plage de température d'utilisation, de -20 à +50 °C, le produit non endommagé est stable.
Grilles de plaques et matières actives :	Matières à éviter :	La poudre de plomb réagit violemment avec le nitrate d'ammonium en fusion et l'acétylure de sodium. Réagit violemment lorsqu'il est en contact avec le trifluorure de chlore
Electrolyte de la batterie :	Réactions dangereuses :	<ul style="list-style-type: none"> Une dilution aux niveaux les plus concentrés avec de l'eau est susceptible de libérer une chaleur excessive. Fortement réactive avec les métaux et les matières organiques. Lors du contact avec les métaux, peut dégager de l'hydrogène qui constitue des mélanges explosifs avec l'air. Détruit les matières organiques comme le carton, le bois, les textiles, etc. Forte réaction avec l'hydroxyde de sodium et les alcalis.
	Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de soufre
Matière du boîtier :	Conditions à éviter :	Pour éviter la décomposition thermique, éviter toute surchauffe. Commence à se décomposer à des températures >275°C.
	Matières à éviter :	Puissants agents oxydants.
	Produits de dégradation thermiques :	Monomères, autres produits de dégradation , traces d'acide cyanhydrique.
Matière du séparateur :		<ul style="list-style-type: none"> Matière Stable. Incompatible avec l'acide fluorhydrique et l'hydroxyde de sodium concentré. Pas de polymérisation dangereuse attendue.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Composants		
Batterie VRLA		Ces informations ne s'appliquent pas à la batterie VRLA non endommagée. Elles ne seront pertinentes que s'il y a rupture de la batterie et que les composants sont libérés dans l'environnement. Les limites d'exposition sont susceptibles de varier en fonction des lois et des réglementations nationales.
Grilles de plaque : Plomb métallique, Alliages de plomb.	Toxicité 	<ul style="list-style-type: none"> • Toxique par ingestion ou par inhalation • Intoxication chronique • Le plomb est un poison qui affecte pour ainsi dire tous les systèmes de l'organisme • Parmi les symptômes, on trouve la fatigue, les maux de têtes, la constipation, les douleurs osseuses et musculaires, les troubles du tractus gastro-intestinal et une perte d'appétit • Des concentrations sanguines de plomb de 80 µg/dl et au-delà ont été associées à des effets à la fois aigus et chroniques de l'intoxication par le plomb
Matières actives : Dioxyde de plomb.	Toxicité 	<ul style="list-style-type: none"> • Toxique par ingestion ou par inhalation • Intoxication chronique • L'exposition chronique aux composés du plomb peut conduire à une accumulation du plomb dans l'organisme, ce qui entraînera divers problèmes de santé, notamment une anémie, des lésions du foie et des reins, une altération de la vision, une perte de mémoire et des lésions du SNC²
Electrolyte de la batterie :	Acide sulfurique dilué  	Corrosif, les solutions les plus concentrées peuvent provoquer de graves brûlures au niveau de la bouche, des yeux et de la peau Nocif par ingestion et par contact cutané
	Inhalation:	L'inhalation du brouillard peut être gravement irritante pour les voies respiratoires. Possibilité de survenue d'une accumulation de liquide dans les poumons (œdème pulmonaire) jusqu'à 48 heures après l'exposition et pouvant s'avérer fatale
	Ingestion:  	Provoquera immédiatement une grave corrosion et de graves lésions du tractus gastro-intestinal
	Contact avec la peau :  	Peut provoquer de graves brûlures chimiques
	Contact avec les yeux :  	Risque de graves lésions des yeux. Provoque de graves brûlures. Est susceptible de causer des lésions prolongées ou permanentes ou même une perte totale de la vue. Le brouillard entraînera une irritation
Matière du boîtier :		D'après les informations disponibles, le produit n'est pas nocif pour la santé à condition qu'il soit manipulé et traité correctement, dans le respect des recommandations données.
Matière du séparateur :		En se basant sur des études épidémiologiques et des études d'implantation sur l'animal, on estime que les microfibrilles de verre ont un effet carcinogène potentiel limité et en tant que telles, elles sont considérées comme des matières du Groupe 2B (IARC, US). Ces matières devront être considérées comme des carcinogènes de catégorie 3 (Europe). Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

NOM DU PRODUIT : Batterie stationnaire étanche

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Mobilité : NC

Persistance/Dégradabilité : NC

Bio-accumulation : NC

Ecotoxicité : Si le produit n'est pas neutralisé, effet dégradant potentiel sur la faune et la flore compte tenu de son caractère acide.

13. ELIMINATION DU PRODUIT

Déchet des résidus : Neutralisation avec des agents alcalins (chaux, soude, carbonate de sodium).
 Eliminer selon les réglementations en vigueur.
 Les batteries doivent faire l'objet d'une collecte séparée en vue de leur recyclage.



Emballages souillés : Neutralisation et rinçage des emballages souillés avant mise au rebut.

14. TRANSPORT

Composants		
Batterie VRLA	Transport par terre	Transport par terre (ADR / RID) <ul style="list-style-type: none"> N° UN : UN2800 Classification ADR / RID : Classe 8 Désignation officielle de transport : BATTERIES, à ELECTROLYTE LIQUIDE, « ETANCHES » pour stockage de l'électricité Groupe d'emballage ADR: non réglementé Identification requise : Corrosif ADR / RID: les nouvelles batteries et les batteries usagées sont exemptées de tous les ADR / RID (disposition spéciale 598)
	Transport maritime	Transport maritime (Code IMDG) <ul style="list-style-type: none"> N° UN : UN2800 Classification: Classe 8 Désignation officielle de transport : BATTERIES, à ELECTROLYTE LIQUIDE, « ETANCHES » pour stockage de l'électricité Groupe d'emballage : III EmS: F-A, S-B Identification requise : Corrosif Si les batteries étanches satisfont à la Disposition spéciale 238, elles sont exemptées de tous les codes IMDG à condition que les bornes des batteries soient protégées contre le court-circuit.
	Transport aérien	Transport aérien (IATA-DGR) <ul style="list-style-type: none"> N° UN : UN2800 Classification: Classe 8 Désignation officielle de transport : BATTERIES, à ELECTROLYTE LIQUIDE, « ETANCHES » pour stockage de l'électricité Groupe d'emballage : III Identification requise : Corrosif Si les batteries étanches satisfont à la Disposition spéciale A67, elles sont exemptées de tous les codes IATA-DGR à condition que les bornes des batteries soient protégées contre le court-circuit.
	Toutes les méthodes de transport	Les batteries VRLA dégagent du gaz hydrogène qui est hautement inflammable et qui formera des mélanges explosifs dans l'air à des concentrations comprises environ entre 4% à 76%. Une explosion peut être déclenchée par une étincelle à n'importe quelle tension, par des flammes directes ou encore par d'autres sources d'allumage.

NOM DU PRODUIT : Batterie stationnaire étanche

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Composants		
Batterie VRLA	Marquages requis :	
		Le symbole de poubelle à roulettes barré indique « COLLECTE SEPARÉE » pour toutes les batteries et les accumulateurs. Ne pas éliminer avec les déchets domestiques généraux, commerciaux ou industriels. Réf : Directive 2006/66/EC sur les Batteries
	Pb	Le symbole Pb indique le contenu en métaux lourds de la batterie et permet de mettre en œuvre le tri des batteries plomb acide en vue de leur recyclage. Réf : Directive 2006/66/EC sur les Batteries
		Symbole International de Recyclage, exigé par la loi dans de nombreux pays du monde afin de faciliter l'identification des piles rechargeables et des accumulateurs pour leur recyclage. Réf : IEC 61429 : 1995, Marquage des accumulateurs et piles rechargeables avec le Symbole International de Recyclage ISO 7000-1135.

16. AUTRES INFORMATIONS